



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2023\_57  
TERRE DE JEUX 2024 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE MAINE-ET-  
LOIRE POUR LE PRET D'UNE JOËLETTE**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 24 mai 2023, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice : .....43  
Conseillers présents : .....32  
Pouvoir(s) : ..... 7  
Votants : .....39

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, ERMINE Benoît, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, PAULY-MOREAU Noémie, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François,

**Conseillers absents ayant donnés pouvoir :**

DESNOËS Estelle a donné pouvoir à FOUIN Dominique,  
BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne,  
BOULEAU Pascal a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves,  
FLAMENT Sophie a donné pouvoir à BOURRIER Alain,  
GUILLOT Jean-François a donné pouvoir à BESSON Bernard,  
BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,  
BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire,

**Conseillers excusés :**

MARTIN Alain

**Conseillers absents :**

MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène,

**Secrétaire de séance :**

Jean-Claude NOILOU

**DELIBERATION N°DCM2023\_57**  
**TERRE DE JEUX 2024 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE POUR LE PRET D'UNE JOËLETTE**

**DELIBERATION N°DCM2023\_57**

**Terre de jeux 2024 – Convention avec le département de Maine-et-Loire  
pour le prêt d'une joëlette**

**Rapporteur : Marie-Jeanne FRANCOIS**

Dans le cadre des animations Terres de Jeux 2024, il est prévu pour la journée inaugurale qui se tiendra le 3 septembre un relais de Brissarthe à Châteauneuf-sur-Sarthe avec la participation du Club d'Athlétisme de Châteauneuf-sur-Sarthe. Pour permettre la participation de personnes à mobilité réduite à cet événement, la commune des Hauts d'Anjou a sollicité le Département de Maine-et-Loire pour bénéficier d'une joëlette nouvelle génération mono roue à bras pliable avec appui tête complet et un kit de sécurité.

Il convient d'établir une convention avec le Département de Maine-et-Loire pour le prêt gratuit de ce matériel pour la période du 18 août au 5 septembre 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la Commission Animation Territoriale et Citoyenneté,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la convention relative au prêt gratuit d'une joëlette par le Département de Maine-et-Loire pour la période allant du 18 août jusqu'au 5 septembre 2023 dans le cadre des animations Terres de Jeux ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 14 juin 2023



**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 14 juin 2023*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 14 juin 2023*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*